

Novembre 2019

Ecrivez-nous :



[bs.cfdt@yahoo.com](mailto:bs.cfdt@yahoo.com)

## Négociation Mobilité Professionnelle Saclay

Ce mardi 26 novembre 2019 restera à jamais gravé dans notre jeune mémoire syndicale.

Votre Délégué Syndical ainsi que Pascal et Guy ont quitté la table des négociations lors de la 9<sup>ème</sup> réunion organisée à Surval.

Ce fait n'est pas habituel pour la CFDT mais nécessaire au vu des mesures de mobilité non attractives et non incitatives que propose la direction pour les collaborateurs concernés par le projet Saclay.

Avant de prendre cette décision murement réfléchie et objectivée, nous avons posé les questions suivantes à la direction en tout début de réunion :

- Avez-vous d'autres propositions à ajouter dans l'accord ? La direction nous a répondu « Non ».
- Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspondent les dates de réunions programmées jusqu'en juin 2020 ?
- Ont-elles été positionnées pour réserver les créneaux ? La direction nous a répondu « Oui ».

Nous avons alors demandé à la direction la possibilité de lire notre déclaration liminaire (cf. pages 2 à 4).

Nous pensons qu'un vrai dialogue social s'installerait entre la direction, les Délégués Syndicaux (BS et IdRS) et les Instances Représentatives du Personnel (TES) pour mener à bien ce projet d'accord.

Il n'en ai rien aujourd'hui et nous en sommes profondément désolés.

La négociation est un élément important de notre pratique syndicale car c'est un outil au service de notre action syndicale.

Elle n'est pas une fin en soi mais un moyen pour obtenir des résultats.

Une revendication n'a de sens, pour la CFDT, que si on peut la faire partager par le plus grand nombre de salariés et c'est le cas aujourd'hui.

Nous nous sommes engagés dès le départ des négociations pour défendre les intérêts de l'ensemble des collaborateurs de Biologie Servier en n'oubliant pas l'ensemble de nos collègues de l'IdRS et de TES, eux aussi impactés par cette mobilité, mais la direction en a décidé autrement en dévalorisant cet accord de mobilité, préambule important du futur Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

## Déclaration liminaire de la CFDT de Biologie Servier

Nous soussignons :

- Eric MARTINEZ, en sa qualité de Délégué Syndical CFDT de Biologie Servier, accompagné de :
- Pascal DURAND et Guy VERMEIL DE CONCHARD en leur qualité de membre titulaire du CSE de Biologie Servier syndiqués à la CFDT ;

**Estimons que tel qu'il est défini aujourd'hui, l'accord relatif aux mesures d'aides à la mobilité géographique des salariés concernés par le projet Saclay n'est absolument pas à la hauteur de l'enjeu de transformation de la Recherche du Groupe Servier**, comme indiqué de vive voix à la direction par le Délégué Syndical de BS lors de la dernière réunion (R8) qui s'est déroulée le 16 septembre 2019.

**Compte tenu du bouleversement personnel, familial et professionnel qu'implique cette mobilité géographique, la direction doit fournir les garanties nécessaires pour proposer des mesures de mobilité attractives et incitatives à l'ensemble des collaborateurs impactés**, de manière à faciliter la mobilité géographique des salariés et limiter les impacts qui pourraient entraîner un refus du changement du lieu de travail.

Nous n'oublions pas que la direction nous a demandé courant juin « **de ne pas être des mercenaires** » et que notre réponse est « **que nous sommes des représentants du personnel qui travaillons pour défendre les intérêts du plus grand nombre de nos collaborateurs et non des « mercenaires » qui travaillent pour leurs propres intérêts** ».

Nous mesurons pleinement que dès le démarrage des discussions, nous nous sommes entendus avec nos collègues de l'IdRS, de TES et la direction sur la nécessité d'aborder de manière pragmatique et équitable le sujet des freins à la mobilité géographique, même si nos attentes, nos besoins et nos contraintes sont différents d'un site à l'autre.

Néanmoins, après consultation de notre base syndicale, de la majorité des collaborateurs de BS, de la DIRECCTE, de nos experts juridiques et de nos experts de la CFDT, il s'avère :

- **Qu'il nous est impossible d'accepter les propositions actuelles de la direction que ce soit :**
  - o au niveau de la prime exceptionnelle forfaitaire d'incitation à la mobilité professionnelle, nous insistons à nouveau sur les termes « **exceptionnelle** » et « **d'incitation** » à hauteur de 4.000 € HT au lieu des 1.500 € HT proposés initialement par la direction ;
  - o de la prime de déménagement à hauteur de 8.000 € HT lorsque le déménagement interviendra dans les 18 mois au lieu des 1.500 € HT proposés initialement par la direction ;
  - o de l'aide au service d'outplacement du conjoint à hauteur de 1.800 € HT ;
  - o ainsi que des mesures d'accompagnement qui ne sont pas intégrées aujourd'hui dans l'accord telles que la mise en place d'une navette connectée, l'aménagement du temps de travail, l'assouplissement du télétravail, etc...

### Déclaration liminaire de la CFDT de Biologie Servier (Suite)

- **Qu'il nous est impossible de signer le procès-verbal d'accord** de cet accord de mobilité professionnelle que nous estimons insuffisant, le nous correspondant au partage de la vision entre les représentants du personnel (DS, section syndicale, sympathisants) et la majorité des collaborateurs de BS mais qu'à contrario nous demandons de signer un procès-verbal de désaccord ;
- **Qu'il nous est impossible d'accompagner la direction dans la promotion de cet accord auprès des collaborateurs** tel que défini aujourd'hui.

Notre choix est motivé par le fait que nous nous appuyons sur des échanges construits depuis plusieurs mois avec plusieurs professionnels clés dans ce type d'accord que ce soit au niveau de la DIRECCTE, de nos experts juridiques ou de nos experts de la CFDT, en plus de l'appréciation des salariés de Biologie Servier.

**Nous n'oublions pas qu'un prochain temps viendra pour mener à bien les négociations pour les collaborateurs qui ne seront pas en capacité d'aller à Saclay et de ce fait, nous ne voulons pas potentiellement déséquilibrer le futur Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), outil juridique cité pour la première fois par la direction lors de la réunion de Juillet (R7).**

Comme vous nous l'avez demandé dès le départ, nous nous sommes appuyés sur des accords de ce type dans plusieurs domaines d'activité professionnelle pour établir notre argumentaire vis-à-vis du benchmark. Nous ne comprenons toujours pas pour quelle raison vous refusez que nous nous basions sur des accords de mobilité professionnelle signés dans des entreprises qui n'évoluent pas dans le domaine pharmaceutique, à croire que l'organisation et les modes de fonctionnement sont à des années-lumière des nôtres. Nous estimons que c'est votre droit mais nous ne partageons absolument pas cette censure. Il en est de même pour l'ensemble de nos experts consultés.

**Nous validons à nouveau le fait que le présent Accord ne constitue pas un accord de performance collective au sens de l'article L.2254-2 du Code du Travail.**

Comme vous l'avez maintenant compris, **nous ne voulons pas devenir co-responsables d'une proposition de mesures de mobilité limitées qui ne traduisent absolument pas la volonté de la direction d'emmener le plus grand nombre de collaborateurs sur le futur site de Saclay.**

Notre volonté est de proposer un accord « **gagnant/gagnant** » au plus grand nombre des collaborateurs qui accepteront la mobilité.

**Nous rappelons que les collaborateurs subissent cette mobilité et qu'il appartient à la direction de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour accompagner au mieux cette transformation majeure de la Recherche du Groupe Servier.**

**Nous comprenons cette transformation mais l'accompagnement « humain » proposé aujourd'hui ne nous semble pas en adéquation avec cet enjeu majeur pour notre entreprise.**

### **Déclaration liminaire de la CFDT de Biologie Servier (Suite)**

**Nous n'oublions pas qu'un temps viendra pour la mobilité des salariés du Développement du Groupe Servier.**

**Il est donc essentiel pour nous de bâtir dans le cadre de cet accord de mobilité professionnelle pour les collaborateurs de la Recherche du Groupe Servier, la référence « gagnant/gagnant » qui pourrait être utilisée à minima lors d'un accord ultérieur sur la mobilité professionnelle des collaborateurs du Développement du Groupe Servier.**

**Nous vous informons que par la présente déclaration liminaire, nous ne souhaitons pas continuer dans l'immédiat notre participation à la négociation de ce projet d'accord relatif aux mesures d'aides à la mobilité géographique des salariés concernés par le projet Saclay excepté si la direction souhaite enfin nous fournir les garanties nécessaires pour proposer des mesures de mobilité attractives et incitatives à l'ensemble des collaborateurs impactés.**

Déclaration liminaire lue, signée par votre Délégué Syndical, Pascal et Guy, et remise en main propre à la direction de la Recherche du Groupe Servier ainsi qu'à l'ensemble des instances représentatives de l'IdRS et de TES

**C'est la première fois dans l'histoire de Biologie Servier que la décision est prise par vos représentants du personnel de quitter la table des négociations.**

**Ce type de négociation doit s'appuyer sur un vrai dialogue social. C'est la clé de voute de la réussite d'un accord « gagnant/gagnant » pour l'ensemble des parties.**

**Notre objectif est de ne surtout pas affaiblir l'équilibre qui doit exister entre cet accord de mobilité et le futur PSE au risque de s'orienter sur un futur PSE au rabais.**

**Nous n'inventons pas cette logique : elle nous a été transmise par des professionnels aguerris : la DIRECCTE (inspection du travail), nos experts juridiques privés et nos experts de la CFDT.**

**Ce sont des acteurs réfléchis qui ne se positionnent pas sans une analyse fine de l'ensemble des événements que nous avons vécu depuis le 30 juin 2016.**

**Ce type d'accord doit normalement traduire la volonté de la direction :**

- de compenser le bouleversement personnel, familial, professionnel et financier qu'implique cette mobilité géographique;**
- de donner tous les moyens nécessaires aux collaborateurs pour s'inscrire pleinement dans la transformation de la Recherche du Groupe Servier.**

**Nous regrettons que la direction n'ai pas saisi cette opportunité et serons vigilants pour les prochaines étapes de notre transformation.**

**« Nous n'oublions pas d'où nous venons et ce que nous devons à notre entreprise. »**